

Feuille Officielle

DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

PARAISANT LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE.

PRIX DES ANNONCES :

UNE A SIX LIGNES. 3 FRANCS.
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. . . . 0 FR. 40 CENT.

Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix déterminé ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

PARTIE OFFICIELLE.

Par arrêté du 18 janvier 1867, pris en conseil d'administration, le Commissant à autorisé la délivrance d'un acte de francisation exceptionnelle à la goëlette de construction étrangère du nom de *Louis-Jean*, du port de 15 tonneaux 56 centièmes, appartenant à M. Chapelain (Louis).

DÉSIGNATION des produits exportés.	PENDANT le mois de décembre.	ANTÉRÉU- REMENT.	TOTAL au 1er janv. 1867.	PENDANT la période de 1865.	AUGMENT. dans la période de 1865.	DIMINUTION dans la période de 1866.
Morue sèche.	843,966 k	9,593,498 k	10,437,464	11,974,309	"	1,536,845
Morue verte.	"	8,258,051 k	8,258,051	6,653,842	2,994,209 k	"

Saint-Pierre, le 1^{er} janvier 1867.

Vu :

Le Commissaire de l'Inspection maritime, chargé
du service des Douanes, T. FRANCHEVILLÉ.

Le Président des Douanes,

LARUE.

Souscription en faveur des inondés
de France.

DEUXIÈME LISTE.

MM. Goujon, maréchal-des-logis de gend.	5 f. »	Report	210 f. 10
Bienfait, — d'artillerie	2 »	MM. Bordes (Julien)	1 »
Michaud, sergent d'inf. de marine	2 »	Duris ainé	1 »
Picard, syndic des gens de mer	5 »	Curet (Jean)	1 »
Héguy, concierge-appariteur	1 50	Robert, canonnier	1 »
Lemoine, apprenti-typographe	1 »	Casal, canonnier	1 »
Cambray, aide-pressier	1 »	Girouard.	1 »
Guérin, typographe	1 »	Doussin (Louis)	2 »
Richard, caporal d'inf. de marine	» 50	Le Gacque	1 »
Raffeno, —	» 50	Durand (Louis)	1 50
Vuillemin, fusilier disciplinaire	» 50	Hamelle-Thual.	» 50
Vincent, fusilier	» 25	Doussin (Allain)	» 50
Leforestier, fusilier	» 25	Girouard fils	» 50
Comette, fusilier	» 25	Marie Girouard	» 50
Dion, brigadier de gendarmerie	» 25	Joséphine Doussin	» 50
Ziegel, gendarme	» 25	Total de la liste précédente	329 50
Auboin, gendarme	» 25	Total	552 f. 60
Muénier, gendarme	» 25		
Garret, gendarme	» 50		
Barnay, gendarme	» 50		
Gallien, gendarme	» 25		
Allain, gendarme	» 50		
Le Rouzie, gendarme	» 35		
Vierfond, gendarme	» 50		
Seinier, jardinier du Gouvernement	» 50		
Frecker	50		
Littayé père	10		
Humbert	5		
Mignot, Guibert et C°	5		
Fréchon	5		
F. Cordon	5		
H. Clinton	5		
Riotteau fils	10		
Fitzgerald frères	5		
Duchesne	10		
J. Coste	5		
J. Hamel	5		
Mazier	5		
Compagnie générale transatlantique	25		
Pépin	10		
Le Guicher (Joseph)	1		
Bourget père	1		
Bourget fils	1		
A reporter	210 f. 10		

A reporter 210 f. 10

PRIX DE L'ABONNEMENT :

UN AN	15 FRANCS.
SIX MOIS	8 »
TROIS MOIS	4 »
UN NUMÉRO	0 FR. 50 CENT.

NOMBRE 4.

JEUDI 24 JANVIER 1867.

Report	210 f. 10
MM. Bordes (Julien)	1 »
Duris ainé	1 »
Curet (Jean)	1 »
Robert, canonnier	1 »
Casal, canonnier	1 »
Girouard.	1 »
Doussin (Louis)	2 »
Le Gacque	1 »
Durand (Louis)	1 50
Hamelle-Thual.	» 50
Doussin (Allain)	» 50
Girouard fils	» 50
Marie Girouard	» 50
Joséphine Doussin	» 50
Total de la liste précédente	329 50
Total	552 f. 60

PARTIE NON OFFICIELLE.

APPAREIL INGÉNIQUE POUR CONSULTER L'ÉTAT
DE LA SANTÉ.
(De l'Événement.)

Si matinal que je fusse, je me trouvais toujours distancé dans les salles par un jeune docteur que j'ai totalement perdu de vue, mais dont les travaux me sont revenus en mémoire — hier matin — eu apprenant la mort de Joachim Duflot.

Dès mon entrée, j'apercevais le zélé praticien courbé au chevet des alités. Usant du droit qu'ont les médecins de pénétrer dans les établissements de l'assistance publique et d'y interroger les malades à partir de certaines heures, au nom de la science et de ses progrès, mon héros passait d'un lit à l'autre priant chaque NUMÉRO de lui abandonner son bras. Je le voyais alors tirer de sa poche un mignon appareil en melchior, qu'il fixait au poignet du patient; et quelques minutes après il murmura le nom de l'affection du sujet

FEUILLETON.

UN FEU MOURANT.

assis près du feu, me fit l'effet d'être un compagnon de route et d'infortune. Cet homme me regarda négligemment, se leva, me rendit mon salut avec froideur, et reprit sa première posture sans dire un mot, sans faire un geste. — Je compris que, quoique sous le même toit, il était lui, chez lui; moi, ciez moi . . . J'usai donc largement et à mon aise de tout le feu qui m'appartenait.

Quand j'eus oublié mes douleurs, quand mes membres eurent repris leur souplesse, quand le corps n'eut plus rien à demander, ce fut l'esprit qui travailla, mais avec une impatience, une curiosité, une impertinence qui me sont naturelles, et dont je cherche vainement à me débarrasser chaque jour. — Ne pouvant rien tirer de mon automate, ni une parole bienveillante, ni un reproche, je me mis à le considérer comme ferait un romancier en quête d'un personnage, ou un archéologue déchiffrant une inscription.

C'était un homme de cinquante ans environ, d'un maintien calme et sévère, d'une mise simple et de bon goût; son visage était ovale allongé et très brun; ses yeux noirs et expressifs décelaient la pensée qui dominait en lui; ses cheveux devaient être teints, car ils luisaient comme du jais, ne traînant aucune blancheur. Son corps était svelte et léger; toute sa personne était empreinte d'un caractère étranger. Après cet examen approfondi du physique, je voulus pénétrer plus avant et lui faire un moral à ma guise; je n'avais rien de mieux à

faire en attendant le souper et le dégel: cet homme là, dis-je en moi-même, doit avoir un caractère difficile, inquiet, ombrageux, égoïste; il doit être misanthrope, méfiant; s'il est marié, mauvais époux; s'il est père, mauvais père! Quant à son âme, elle n'a jamais éprouvé de sensations douces et tendres; cet homme est un petit diplomate ou un grand agent de change, un homme de beaucoup d'esprit ou un sot...

— Voilà une terrible journée, n'est-ce pas, monsieur? dit tout à coup l'étranger que je détaillais si bien.

— Mais oui, monsieur, lui répondis-je. — Et je pensais que c'était un grand niais... Pourquoi diable avait-il ouvert la bouche? Me renversant toutefois sur ma chaise, je me dandinai avec un aplomb qui me donna un faux air d'esprit fort. Le dialogue continua.

— Le froid est à quinze degrés centigrades.

— C'est affreux pour les pauvres gens. — Une servante entra et mon compagnon lui dit:

— Demandez à ces dames si elles n'ont pas d'ordre à donner.

— Le bois n'est heureusement pas cher dans ce pays, ajoutai-je pour renouer une conversation à laquelle les derniers mots prononcés avaient attaché mon intérêt.

— Il est fort bon et pour rien. — La servante revint: — Ces dames sont couchées, monsieur, et vous remercieront. — Très bien. — Ce gros feu,

En janvier 1830, je voyageais de Strasbourg à Paris — (vous vous souvenez du rude hiver qu'il faisait); le vent chassait la neige, les chevaux glissaient, les postillons juraient, moi je grelottaient! — La route devint impraticable, et, malgré tout mon empressement, je me vis obligé de séjournier dans une petite ville lorraine et dans une mauvaise auberge. Le jour finissait, ses dernières lueurs tremblaient encore sur les nappes de neige, et s'éteignaient dans les vapeurs grises de l'atmosphère.

J'entrai dans une grande salle chauffée par un fourneau en tôle à triple étage et par une antique cheminée où brûlaient d'énormes souches. La vue de ce foyer confortable dérida mon front, mit un gracieux sourire sur mes lèvres, et, tout en me débarrassant de mon cache-nez et de mes fourrures, je fis un salut charmant, je crois, à un homme qui,

sans qu'il lui ait adressé la parole, sans qu'il lui ait fait la moindre question... Cela ne vous semble-t-il pas tenir du prodige ?

L'ingénieux joujou à l'aide duquel l'infatigable docteur supprimait l'interrogatoire que tout malade doit subir, participait comme mécanisme de l'appareil de Morse, actuellement employé dans tous les bureaux télégraphiques de l'Empire.

Il consistait en un petit cylindre, sur l'axe duquel s'enroulait une longue bande de papier, se développant d'elle-même par l'effet d'un ressort. Ce cylindre était surmonté d'un léger levier dont une branche s'appuyait sur l'artère radiale du malade et dont l'autre extrémité supportait un cure-dent trempé dans l'encre. Ceci étant posé, vous saisirez facilement le jeu de l'instrument. Le pouls, dans ses tressauts, imprime de légères secousses à la première moitié du levier; tout naturellement, la seconde basculait, et appranchant son bec humide du ruban de vélin, y inscrivait, sous forme de traits plus ou moins longs ou plus ou moins accentués, les mouvements imprimés aux parois du vaisseau par l'affleux sanguin.

Rappelez-vous maintenant que la circulation varie selon l'état sain ou morbide d'un être animé, et vous comprendrez comment l'inventeur lisait couramment sur son papier l'état de l'individu qui s'était prêté à ses expériences.

— Tenez, me disait-il un jour, en me montrant son appareil, voilà un outil qui me vaudra bien des inimitiés, car la moitié des médecins, — ceux de province surtout, — vont être réduits à l'inaction. Supposez que M. X..., de Carpentras, veuille me consulter sans quitter son domicile. Il s'applique mon *pulso-mètre*, et m'envoie tous les jours par la poste les traces imprimées sur la bande mobile. De mon côté, je médite sur ces indications... j'en suis les variations et je modifie mon traitement suivant que je le juge convenable.

J'étais émerveillé... et avouez qu'il y avait bien de quoi. Jamais machine n'avait si bien remplacé l'intellect humain. Jamais révolution plus rationnelle ne menaçait le monde de la thérapeutique. Aussi, je me jettais à corps perdu dans l'étude du pulso-mètre... et j'en étais arrivé au bout de quelques mois, à une connaissance assez complète du langage stéréotypé de cet instrument. Quelques praticiens se passionnèrent également pour l'indicateur pathologique, et l'inventeur eut la joie de compter des adeptes autour de lui. (Minerve.)

ANECDOTES MUSICALES.

Quand il exerçait les orchestres de théâtre,

Meyerbeer avait toujours un parapluie quel que soit le temps. Il arrivait en trottinant et s'asseyait près du souffleur. Il appelait les musiciens (y compris le tantam) : messieurs les professeurs; leur parlait avec une voix douce et calme, et leur soumettait parfois sa partition, leur demandant des conseils sur son orchestration. Les manuscrits de Meyerbeer contenaient toujours plusieurs versions, qu'on distinguait par la différence de couleur de l'encre avec laquelle il les avait tracées. Ainsi, le rôle de Fidès du *Prophète*, a été rythmé en double. Suivant les facultés vocales de ses interprètes, il usait de telle ou telle variante. Meyerbeer travaillait chez lui, debout, sur un piano surmonté d'un bureau. Sa main gauche rendait sa pensée sur le clavier, sa main droite la notait sur le papier. Meyerbeer était un pianiste de première force. Il a composé une masse de morceaux qui ont été brûlés ou perdus. Il me les a montrés un jour en me disant : « j'ai aussi fait des folies de jeunesse ! » Sa modestie était extrême, mais sa volonté inébranlable. Ce qu'il voulait, il le voulait bien.

Rossini met plus d'esprit dans l'expression de ses désirs. Tandis qu'on répétait *Guillaume-Tell*, une flûte nommée Dacosta s'entêtait à gémir un fa-dièze au lieu d'un fa naturel. Le maître, ne sachant comment corriger le faussaire, descendit à l'orchestre et lui offrit une prise.

— Quel honneur ! s'écria Dacosta, en roulissant d'aise.

— Prenez, prenez, fit Rossini avec un sourire c'est du tabac naturel... A propos, faites moi donc un *fa* comme mon tabac, vous m'obligez.

Pendant qu'on étudie ses productions, Verni se tient en un coin. Tout à coup il s'élance avec une furie française, se met au piano et chante lui-même sa partition pour en faire saisir les nuances au ténor et au batteur qui l'interprètent.

Meyerbeer et Halévy agissaient de même. Il est à remarquer que les (maestro) ont des voix déplorables, et pourtant ils rendent adorablement leur pensée avec leur organe imparfait.

M. Aubert se distingue par une grande indifférence... On sent qu'il se trouve bien sur son matelas de lauriers... il y reste couché, et se complait dans un bienveillant nonchaloir.

Quant à Habeneck, voici :

Un autre, nommé Porte, jouait de la contre-basse. Il avait la déplorable habitude de ronfler sur son siège au lieu de faire ronfler son outil. Ce que voyant, Habeneck descendit un soir de son fauteuil, alla s'installer auprès du dormeur, et, saisissant l'instrument du réfractaire, joua sa partie en son

lieu et place. Quand Porte se réveilla et vit son chef, son propre archet à la main, il comprit qu'il allait être mis à l'amende s'il ne trouvait pas immédiatement quelque riposte spirituelle. C'est pourquoi il se leva, traversa la foule de ses collègues, et montant sur le trône d'Habeneck, il dirigea la représentation (on jouait les *Huguenots*) avec un sang-froid comique. Habeneck n'en revenait pas, et, dans son trouble, il frottait les cordes avec le dos de l'archet.

— M. Habeneck ! lui cria Porte, après le troisième acte, quand le rideau fut baissé, — vous serez à l'amende de 20 francs pour distractior !

On dit de Paganini qu'on ne le surprit jamais accordant son violon. On suppose qu'il maintenait la tension harmonique des cordes de son instrument par des moyens connus de lui seul. (Minerve.)

Il est question de la fondation suivante issue du cerveau inventif d'un Américain. Il créerait ici le palais des célibataires, une espèce de cercle perfectionné, le phalanstère des existences riches et indépendantes, dans lequel cent garçons, vieux ou jeunes, moyennant une cotisation annuelle de 15,000 francs chacun, jouiraient, en commun et par indivis d'une existence de quinze cent mille francs de rente.

On aurait, cela va sans dire, chacun son bel appartenant, puis d'admirables salons pour les réceptions, dans lesquels le bal, le concert, le jeu seraient en permanence. Table superfine, c'est la base du système. Des équipages de toutes sortes, des chevaux de selle, un domestique nombreux.

Il y aurait même salle de spectacle dans l'intérieur de ce palais, dont on m'a montré le plan. Il ne reste plus qu'à acheter le terrain, à convoquer les maçons et d'abord à trouver les cent souscripteurs voulus pour la Société des célibataires réunis. (Minerve.)

RENDRE LA VUE AUX AVEUGLES.

On ne parle guère d'autre chose en ce moment, dans le monde de la science et de la souffrance, que de l'admirable découverte du docteur Blanchet, qui rend la vue aux aveugles par un procédé aussi simple qu'il est ingénieux.

J'en veux dire un mot en passant; les bienfaiteurs de l'humanité appartiennent à la chronique, en attendant qu'ils appartiennent à l'histoire. Le savant praticien, qui a déjà tant de malades, s'est dit un jour que l'on ne voyait pas avec ses yeux, mais à travers ses yeux, avec son cerveau. Partant de cette idée, il s'est dit également que si l'on pouvait, à travers l'œil malade, faire pénétrer

ajouta le personnage, me rappelle une délicieuse histoire. — Peste ! fis-je en moi-même, voilà que mon diplomate est un conteur. Mais je m'étais trop pressé dans ce jugement, car il garda un profond silence, oubliant sa propre observation et continuant de réfléchir à ce qui excitait ma curiosité. Je pris la parole : — Monsieur, lui dis-je, vous devez être aussi contrarié que moi du retard que nous éprouvons; nous pourrions faire contre fortune bon cœur, souper à la même table et causer des ce moment en vieilles connaissances... Vous me parliez d'une merveilleuse histoire, je suis curieux comme un enfant : on est indulgent pour ces petits êtres, soyez bon pour moi. Mon homme desserra les dents, me fit un sourire aimable, me toisa de la tête aux pieds et me dit : — Voulez-vous connaître la moitié de ma vie, monsieur ? — Je vous en demande bien pardon. — Ne vous excusez-pas, je n'ai à vous entretenir que d'une vie heureuse; ces souvenirs me sont chers, vous êtes jeune, ils pourront vous être utiles pour le courage qu'il faut à chacun de nous dans cette vie. — Vive Dieu ! le bon enfant, pensai-je; il ne ressemble à rien de ce que j'avais imaginé. — Et d'abord, monsieur, reprit le conteur après une courte pause, êtes-vous de ceux qui sourient de pitié au récit des sensations de l'âme ? êtes-vous de ceux qui ne croient pas à la vertu du cœur... chez les femmes ? — J'y crois comme en Dieu et n'en ris jamais. — C'est une histoire du cœur que je vais vous faire. — J'écoute.

En 1805, j'étais à deux mille lieux d'ici, dans une de nos colonies d'Amérique, la Guadeloupe, sous le plus beau ciel du monde, sur la plus coquette habitation de toute l'île. Avez-vous déjà lu quelque description de cette belle nature, la plus poétique et la plus pittoresque qui soit sortie des mains du créateur ? — Non. — Je suis né en Bretagne, et pour suivant la carrière qu'avaient embrassée mes pères, je m'étais fait marin. A l'époque dont je vous entretiens, j'étais lieutenant à bord d'une frégate que l'on nommait l'*Impératrice*. Un de mes camarades d'école, me sachant sur le point de partir pour les Antilles, me donna quelques lettres de recommandation pour son père, qui possédait à la Guadeloupe une riche propriété. Le jeune étourdi me jeta ces mots dans son dernier adieu : Deux baisers pour mes sœurs ! — Je me promis bien de lui tenir parole, car j'avais entendu vanter les filles du nouveau-monde, car je savais qu'elles unissaient à toutes les perfections du corps le charme entraînant de l'esprit et le gracieux abandon du caractère.

Après une traversée longue et pénible, nous nous éveillâmes, par un beau jour, en vue de la côte et à quelques lieues du mouillage de Fort-L'Epée.

J'avais déjà beaucoup voyagé, j'avais fait de longues et brillantes stations dans le Levant; j'avais visité tour à tour le fameux et fabuleux Archipel, la patrie d'Ulysse et d'Homère, et Sparte et Athènes, ces deux géants de l'antiquité grecque; mes yeux s'étaient reposés sur les riantes coteaux de

Lemnos, et avaient souvent épié les femmes gracieuses de Corinthe et de Missolonghi; j'avais fouillé la côte d'Afrique, Alger la guerrière, dont les maisons de campagne brillent au loin comme des diamants au front d'une Géorgienne; et la côte d'Alicante et celle de Carthagène; j'avais mis les pieds sur cette terre tant chantée de l'Andalousie heureuse; j'avais vu danser aux castagnettes ces femmes dont le sang, moitié oriental, est si brûlant; je m'étais perdu sous les allées de grenadiers, et je m'étais souvent senti dominé, énervé par le spectacle de ce beau soleil qui, jetant ses derniers feux dans la mer, éclaire de ses reflets de pourpre l'immense jardin de notre vieille Europe, trésor dont tous ses enfants sont jaloux.

Tous mes souvenirs m'échappèrent devant le tableau qui se déroulait à ma vue. Nous avancions rapidement, et chaque sillage de la frégate nous laissait découvrir une merveille de plus. Nous étions en janvier; mais sous cet heureux ciel, on ne connaît les saisons que par les dons généreux qu'elles font à la terre : là, point de ces jours froids et glacés comme ici; là, toujours l'arc-en-ciel et la nue azurée. On voyait à travers des bouquets de lilas, dominant les forêts de canne en fleur et en panache, s'élever les fronts blancs des habitations détachées des villages ou cases à nègres. Les moulins tournaient au vent, les vagues allaient s'amortir sur la plage, sans fureur et sans haine, respectant ce sé-

le rayon lumineux jusqu'à la rétine sur laquelle s'épanouit le nerf optique, le phénomène de la vision aurait lieu de nouveau. Toute la découverte du docteur Blanchet est là. A l'aide d'un petit cylindre en verre, auquel il a donné le nom bien mérité de portelumière (phosphore), il fait communiquer le nerf optique avec le monde extérieur.

Les images pénètrent ainsi par ce moyen nouveau jusqu'au cerveau, centre commun des sensations, et le miracle est fait. . . . Jai vu ceux qui voyaient ! Rien ne semble plus simple, à présent que c'est trouvé; c'est toujours l'histoire de l'œuf de Christophe Colomb. . . . Mais il fallait trouver ! . . . Le docteur Blanchet a cherché pendant dix-huit ans, et Dieu seul sait par combien de veilles, de travaux et d'épreuves cet homme de bien a dû passer avant de pouvoir doter son pays et l'humanité tout entière d'une découverte qui fera bénir à jamais son nom !

(*Revue Française.*)

VARIÉTÉ.

(Suite.)

De l'influence des colonies sur le mouvement commercial de la France, et en particulier sur l'industrie nationale des transports maritimes.

A ces relations même ou pourrait joindre les relations directes de la colonie avec les contrées voisines, relations qui n'acquerront leur véritable importance que lorsqu'elles accapareront le commerce des denrées de l'empire annamite avec ces contrées pour en faire jouir le commerce français de la colonie. En un mot, cela revient à dire que nous devons nous efforcer d'attirer dans la colonie à Saigon ou dans ses autres ports, la plus grande quantité des produits que la Cochinchine et le Tonquin peuvent échanger avec l'extérieur; nous devons enfin *transformer le port de Saigon en un entrepôt où se rendrait l'ensemble des produits de l'empire d'annam et des contrées intérieures avec lesquelles des relations nombreuses s'établiront promptement.*

Dans ces conditions, la création de cet entrepôt ne favoriserait que l'industrie des transports maritimes de la colonie; mais, pour que la création de cet entrepôt produise tous les effets qu'on est en droit d'en d'attendre, il faut adopter les mesures les plus larges, et en même temps celles dont l'exécution exige le moins de formalités.

Un mouvement bien marqué a déjà lieu entre notre colonie et quelques provinces de l'empire d'Annam, cependant nous sommes encore bien loin de connaître toutes leurs res-

sources ainsi que celles des provinces qui ne commerceent pas avec nous. Ce mouvement, qui alimente déjà un tonnage considérable, de 275,000 tonnes en 1865, tend à s'accroître naturellement, et il serait imprudent de le contrarier en quoi que ce soit.

Dès lors, des relations, que l'habitude ne fera que resserrer et développer, s'établiront, et à ce moment, nous pourrons compter sur la durée de ce mouvement qui aujourd'hui n'a besoin que d'être encouragé.

La création à Saigon ou dans les ports voisins d'entrepôts destinés à recevoir les produits indigènes des provinces extérieures nécessite une mesure analogue pour les produits des industries de la colonie, aussi bien que pour ceux provenant d'importation européenne, et surtout de fabrication française.

Dans beaucoup de contrées on a cherché et on n'a réussi qu'en surmontant de grandes difficultés, à créer un mouvement de cabotage analogue à celui qui s'est établi à Saigon tout naturellement. Il est de la plus haute importance de favoriser ce mouvement qui converge vers notre colonie pour accroître sa prospérité. Toutes les barques annamites qui arrivent déjà par milliers à Saigon pour y vendre les produits de ce royaume doivent en repartir autant que possible avec des produits français.

Lorsqu'elles seront de retour dans leurs ports, ces produits se répandront dans l'intérieur des provinces. Mais pour qu'il en soit ainsi, il est nécessaire d'étudier quelles sont les conditions qui assureront un écoulement constant de produits français au sein de l'empire d'annam, et en même temps de rechercher quels sont particulièrement les produits que nous pouvons introduire avec facilité dans cet empire.

Si l'industrie de la France donne naissance à ces produits, il n'est pas d'encouragements, qui ne doivent être donnés à l'exportation de ces produits hors de la colonie. La création d'entrepôts serait surtout utile pour reconnaître la provenance des produits ainsi que les quantités consommées ou réexportées.

Nous éviterons la concurrence par ces mesures, et notre commerce dominera ce nouveau marché. Ne doit-il pas en être ainsi à l'égard des produits principaux dans une colonie française ? Ne serait-ce pas dépenser notre argent en pure perte et perdre le fruit de tous nos efforts, si nous n'arrivions qu'à avoir une colonie dont profiterait exclusivement une autre nation ?

Le *libre échange* est une excellente chose quand les athlètes qui prennent part à la lutte sont devenus hommes faits; mais que dirait-on d'une lutte où l'un des athlètes ne serait qu'un enfant ?

Telle est la situation de notre commerce

vis-à-vis du commerce anglais dans l'extrême Orient. Cependant il est des accommodements avec le libre échange: nous n'avons qu'à suivre les exemples que nous donnent les Anglais, quand il s'agit de favoriser leur commerce sans paraître déroger à ces principes. La création d'une colonie française dans ces contrées ne signifie à nos yeux que l'intention arrêtée d'y voir diriger nos productions nationales plus particulièrement que celles des autres nations.

Ce but ne doit pas être perdu de vue et oublié au milieu d'affaires de détail. Si notre volonté est inflexible et si elle dirige ainsi son action, le succès nous est assuré.

D'après les idées du jour, qu'il ne faut pas avoir l'air de rejeter, la plus grande liberté sera laissée au commerce étranger. Mais d'un autre côté, la création d'une colonie nous impose des devoirs, et le plus important, après les devoirs moraux, est celui qui facilite l'écoulement du plus grand nombre des produits de notre industrie.

L'histoire de nos colonies nous permet de trouver de bons exemples dans les mesures qui ont amené jadis leur prospérité. Nous y trouvons toujours une vive impulsion qui mène au succès avec l'aide d'une grande persévérance. Le secret des ministres de Henri IV et de Louis XIV ne fut autre; il consistait à savoir être la cause première et la cause agissante dans ces entreprises lointaines, et en même temps la cause de l'entretien du feu sacré.

On ne peut qu'admirer les encouragements donnés dans ce sens par ces souverains; ils furent la première source de la prospérité de l'industrie française et de notre commerce maritime.

Une grande analogie existe entre les époques de création dont nous venons de parler et l'époque actuelle en Cochinchine.

Notre commerce de l'extrême Orient doit trouver les causes de sa prospérité dans de sages encouragements et, afin de se rendre compte des moyens à employer pour les répandre avec discernement, nous allons indiquer une marche assez certaine.

Quand on examine les divers états du mouvement général du commerce de cette colonie, on démêle faiblement quels sont les produits que les Annamites demandent et consomment en plus grande quantité; mais on remarque aussi que ces produits sont presque exclusivement de fabrication ou provenance anglaise, parce que nos produits similaires sont écrasés par cette concurrence.

Des primes, dont le but serait de permettre à notre commerce de lutter contre cette concurrence, ne seraient-elles pas utiles ? Leur établissement favoriserait dans la colonie la création d'un courant commercial alimen-

jour bénit, créé par Dieu pour servir de paradis aux femmes et de refuge à ses plus charmants oiseaux.

Après avoir laissé à notre gauche tous les petits îlots qui sont comme des pièges tendus aux voyageurs par des sirènes, après avoir souri de bonheur à cette douce verdure bariolée de nuances tantôt vives et tantôt pâles, nous jetâmes l'ancre loin du port, et une chaloupe me conduisit à terre avec quelques officiers de mon grade.

Le père de mon ami demeurait à dix lieues de la ville, dans la partie de l'île que l'on appelle *Grande-Terre*, et sur une habitation connue sous le nom de la *Vallée-d'Or*. J'étais impatient de faire connaissance avec les créoles et d'éprouver leur hospitalité si renommée; je pris un congé d'un mois et me mis en route à cheval, avec un guide.

Quand j'étais jeune, j'avais le cœur d'un artiste, j'aimais les émotions et mon âme était curieuse, mais de cette curiosité discrète qu'ont les jeunes filles, caprice qui ne fait aucun mal, ne trouble aucun repos et se contente du premier hochet. En dépit de l'obstination de mon guide, vieux nègre qui me suivait à pied malgré la chaleur et le long voyage, je voulus traverser le site le plus sauvage de la colonie et je pris ma direction par le vaste de la colonie et je pris ma direction par le pays auquel les habitants ont donné le nom pittoresque des *Abîmes*. Spectacle imposant et sublime: la mer gronde sous vos pieds et votre tête est menacée par des rochers centenaires miraculeusement échafaudés l'un sur l'autre.

De tous côtés des ravins profonds, recouverts par des halliers en fleur, cachés sous des forêts vierges dont les hautes futaies sont enlacées l'une à l'autre par des lianes chargées de graines colorées. Des oiseaux de toutes les familles viennent s'abattre près de vous; les écureuils se suspendent aux branches et se balancent mollement dans la brise qui fait trembler les feuilles. Je serais resté là tout un jour, toute une nuit à rêver ! Rêver à quoi ? Je ne laissais en France aucun souvenir d'amour, je n'emportais aucune parole secrète et consolante; j'étais seul au milieu d'un nouveau monde; mon cœur se sentait réchauffé par les rayons qui fécondent la terre sous mes pas. — Une voix se mit à chanter dans ce cœur et me promit de beaux rêves pour l'avenir, et je m'élançai avec ivresse dans une vie qui devait être aussi toute nouvelle !

Chemin faisant, mon vieux guide, qui n'avait pas encore trouvé l'occasion d'exercer son talent de conteur, s'approcha de moi et me dit dans un patois que je vous traduis : — Eh bien ! monsieur, vous regardez le pays de votre père, car vous avez un visage triste ! Moi aussi, je le regarde ! — J'admiré et ne regrette rien, mais toi, lui dis-je, n'es-tu pas né à la Guadeloupe ? — Je suis du Sénégal. Mon histoire est bien amusante à entendre, mais elle est longue, et nous n'aurions pas le temps d'en causer d'ici à la *Vallée-d'Or*. Sachez seulement que je n'étais pas né pour être esclave, que mon père était un grand chef, et qu'après un combat qu'il

livra au roi des Baffres, je fus fait prisonnier et vendu. — Y a-t-il long temps de cela ? — Ah ! oui, bien longtemps. — Combien d'années ? — Je ne sais pas; dans mon pays, les hommes ne s'occupent pas de compter les années, ils sont jeunes tant qu'ils peuvent faire la guerre, ils sont vieux quand ils se reposent. Mais, ajouta-t-il, vous pourrez le savoir au juste. M^{me} Marie vous le fera dire, on m'a mis à terre le jour de sa naissance, — Qu'elle est cette demoiselle ? — C'est la sœur de M^{me} Isaure. — Je n'en suis pas plus avancé. — Comment, vous ne connaissez pas les personnes que vous allez visiter ? — Ah ! ah ! ce sont les sœurs de M. Joseph ? — Oui, un jeune blanc qui porte un habit comme le vôtre, un bon maître, celui-là. — Ce sont les filles de M. de Rochebrune ? — Oui, le plus aimé de tous les habitants. — Et tu connais cette maison depuis longtemps ? — Je crois bien, j'ai vu naître les enfants et j'ai appartenu au père. — Et tu les aimes tous ? — Je me ferai hacher pour eux; ils m'ont donné ma liberté et un jardin. — Comment le nomme-t-on ? — *Vieux-Corps*, monsieur. — C'est plaisant. — C'est un terme du pays; on me l'a appliquée, parce que j'étais déjà grand quand je suis arrivé du Sénégal. — Dis-moi, *Vieux-Corps*, les filles de M. de Rochebrune sont donc à marier ? — Non pas. — Ah ! diable ! pensai-je avec une expression chagrine dont je ne me rendis pas compte.

A. DE GONDRECOURT.

(La suite au prochain n°.)

par les mêmes produits de fabrication française et amènerait leur exportation hors de son territoire. Les ressources financières de la colonie peuvent suffire, peut-être même sans l'aide de la métropole, ou tout au moins en combinant quelques tarifs existant en France avec les moyens d'exécuter cette mesure.

La partie la plus délicate de cette opération consisterait dans la détermination de la valeur spéciale de chaque prime, et les avantages qu'en retirerait la colonie compenseraient largement les sacrifices momentanés qu'elle aurait faits. Les industries de la métropole doivent aussi en profiter. Ainsi se trouvera arrêtée une tendance qui est déjà trop marquée, et dont la réalisation créerait à notre détriment, un débouché lucratif pour les produits anglais de l'entrepôt de Sincé pour à l'exclusion des nôtres.

Nous croyons que des primes analogues même très-minimes seraient aussi très-nutiles pour le développement de diverses industries auxquelles s'adonnent les Annamites. L'extension de certaines cultures en résulterait, ainsi que la création de nouvelles industries.

Il est en effet certain que notre présence à Saïgon va introduire dans cette colonie l'usage de métiers et de machines d'une perfection supérieure à ceux employés jusqu'à ce jour par ces populations. L'usage de ces métiers amènera inévitablement dans la colonie une production supérieure en qualité et en quantité à celle du reste de l'empire anamite ; et si nous considérons l'industrie du tissage de la soie, par exemple, les produits de notre colonie arriveraient bien vite à primer par le goût et par la confection les étoffes de l'Empire d'Annam et peut-être de la Chine.

Pour atteindre ce résultat, il n'y a qu'à généraliser l'emploi de ces machines et à faciliter le remplacement des nombreux métiers démodés qui sont en ce moment en usage dans la colonie. Cette mesure, très utile à la prospérité du pays, peut être exécutée sans aucune difficulté, parce qu'elle possède le caractère de celles qui n'ont pas besoin d'être imposées pour être acceptées avec faveur.

Ce que nous avons dit des tissus de soie s'appliquerait aussi à ceux de coton ou à d'autres industries sans qu'une concurrence sérieuse en résulte pour ceux de nos produits que protégeraient des primes, à cause de la spécialité des travaux auxquels s'adonnaient les indigènes pour satisfaire à la consommation des diverses classes de leur société.

Nous avons indiqué comment naissait du mouvement commercial fait avec Saïgon par les indigènes de l'empire d'Annam l'idée d'un entrepôt fictif de leurs produits.

Notre exportation doit y trouver un aliment important ; mais cette idée d'entrepôt fait aussi découler de sa création celle d'un entrepôt de produits d'échange autant que possible de fabrication française.

Nous faisons dépendre cette dernière création de la première, quoique le moyen réciproque paraisse donner à première vue les mêmes résultats. Nous préférions suivre cette marche pour faire bien sentir que le mouvement français doit se plier aux nécessités du mouvement et des besoins annamites, et qu'il est bon de se rappeler que l'inverse ne produirait pas un succès assuré.

Dans cette nuance, qui peut sembler insignifiante, réside à notre avis la clef du succès ou de l'insuccès. Il est inutile que nous nous étendions à cet égard ; cependant si ce qui a été dit plus haut pour nous faire comprendre ne suffisait pas, nous n'aurions, comme nouvelle preuve en faveur de nos propositions, qu'à appeler l'attention sur les conditions qui assurent une si grande prospérité aux Chinois qui commercent dans la colonie.

(A suivre.) *Moniteur de la flotte.*

ÉTAT CIVIL.

Saint-Pierre.

MARIAGES.

18 janvier. — Bertrand Garat, charpentier, avec Etienne Uzandizague, couturière.

DÉCÈS.

16 janvier. — Joseph Durand, 5 ans II².

NOUVELLES MARITIMES.

Mouvements du Port.

BATIMENTS DU COMMERCE.

ARRIVAGES.

Navires étrangers. — Goëlettes anglaises :
Le 15 janvier. — vapeur *Ariel*, cap. Eguen, ven. de St-Jean (en rel.).

Navires étrangers. (Goëlettes américaines) :

Le 18 janvier. — *Thérosy-Dale*, cap. Hayveloch, ven. de la baie de Fortune (en rel.).

DÉPARTS.

Navires métropolitains et étrangers partis pour diverses destinations :

(Dates de l'expédition au bureau de l'inscription maritime.)

Navires étrangers. — Goëlettes anglaises :

Le 16 janvier. — vapeur *Ariel*, cap. Eguen, all. au cap Breton.

DE PAR L'EMPEREUR, LA LOI ET JUSTICE.

VENTE SUR LICITATION

PAR

AUTORITÉ DE JUSTICE

Entre Majeurs et Mineurs, de Terrains, Maisons et Dépendances, situés en cette île, rues Joinville et de la Poudrière.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu par le tribunal de première instance de cette colonie, en date du trente-un décembre dernier,

Aux requête, poursuite et diligence de 1^o Joseph Dagort, boulanger ; 2^o Léon Dagort, commis de négociant ; 3^o Auguste Lebel, négociant, agissant aux noms et comme tuteur légal de ses enfants mineurs Caroline et Eugénie Lebel, par représentation de leur mère Eugénie Dagort, femme Lebel, décédée ; 4^o Caroline Dagort, sans profession, épouse de François Mazier, négociant, de lui dûment autorisée, demandeurs, d'une part ;

Et 1^o Constant Dagort, armateur ; 2^o Aristide Dagort, armateur, défendeurs, d'autre part ;

Les dénommés ci-dessus Dagort et Lebel, demeurant à Saint-Pierre, habiles à se porter héritiers dans les successions des sieur et dame Louis Dagort, il sera procédé le lundi 18 février prochain, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère du notaire de la colonie, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles dont la désignation suit :

PREMIER LOT.

Maison d'habitation sise rue Joinville, avec terrain à l'ouest et cour derrière, plus au sud un passage mitoyen avec le numéro 2, borné au nord par la rue Joinville, au sud par Riotteau et fils, à l'ouest par la rue de la Poudrière, et à l'est par le deuxième lot ci-après.

Mise à prix huit mille trois cents francs, ci 8,300 fr.

DEUXIÈME LOT.

Maison à usage de boulangerie, magasin et cour derrière, avec droit à la mitoyenneté du passage au sud du premier lot, borné au nord par la rue Joinville, au sud par Riotteau et fils et Fitzgerald frères, à l'ouest par le premier lot et par le passage mitoyen, et à l'est par le numéro 3 ci-après et par Fitzgerald frères.

Mise à prix, sept mille cinq cents francs, ci 7,500 fr.

TROISIÈME LOT.

Un terrain sans bâtiment, borné au nord par la rue Joinville, au sud par Fitzgerald frères et Alexis Leconte, à l'ouest par le deuxième lot, et à l'est par Pierre Lafitte.

Mise à prix, deux mille deux cents francs, ci 2,200 fr.

QUATRIÈME LOT.

Un jardin situé au sud de la rue Boursaint. *Mise à prix quatre cents francs, ci 400 fr.*

L'adjudication des immeubles dont la désignation précède aura lieu aux jour, heure et lieu ci-dessus indiqués et conformément aux conditions du cahier des charges déposé en l'étude du notaire de la colonie, où toute personne pourra en prendre connaissance.

Fait et rédigé à Saint-Pierre (Terre-Neuve), le 19 janvier 1867.

*Le Notaire p. i.,
F. ANTHOINE.*

VENTE SUR LICITATION

PAR

AUTORITÉ DE JUSTICE,

Devant M^e François Anthoine, notaire par intérim, aux îles Saint-Pierre et Miquelon, judiciairement commis.

Aux requête, poursuite et diligence des héritiers de feu Louis Dagort, en son vivant boulanger, et de Virginie Mornu, son épouse, tous deux décédés en cette île ;

En vertu et en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal de première instance de cette Colonie, en date du trente-un décembre mil huit cent soixante-six ;

Il sera procédé en la salle d'audience du Tribunal, à la vente publique, aux enchères, de la goëlette *la Marie*, de ce port, jaugeant 58 tonneaux 67 centièmes, avec ses accessoires tels qu'ils sont énumérés dans le cahier des charges, clauses et conditions auxquelles sera consentie la vente, sur la mise à prix de six mille francs, ci 6,000 fr.

Les enchères seront reçues aux séances des lundi 28 janvier, 4 et 11 février prochain, à 1 heure de l'après-midi.

L'adjudication définitive sera prononcée à la troisième séance.

Le cahier des charges est déposé en l'étude du Notaire susdit et soussigné, où toute personne pourra en prendre connaissance.

Fait et rédigé à Saint-Pierre (Terre-Neuve), le 19 janvier 1867.

*Le Notaire p. i.,
F. ANTHOINE.*

AVIS.

M. HÉRAULT, négociant, a l'honneur d'informer le public, qu'ayant de faciles relations avec les premiers négociants de France, il se charge de faire parvenir aux personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, tous les articles de nouveauté, fantaisie, d'habileté, etc., et au prix de commission le plus modéré.

1-2

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

TABLEAU POSTAL

POUR 1867. — PRIX : 50 c.

Saint-Pierre. — Imprimerie du Gouvernement.